



PASS JEUNES 54 - 2024-2025
Bordereau d'envoi
Association Culturelle et de Loisirs ou Collectivité



A RENVoyer AVANT LE 28 FEVRIER 2025
au CDOS 54 : 3, avenue du Rhin 54320 MAXEVILLE

PASS JEUNES :

joindre les notifications de droit originales

Tout dossier incomplet ne sera pas validé

Nom de l'association		Bordereau d'envoi : mode d'emploi - Cochez toutes les cases de l'attestation sur l'honneur et la signer - Joindre un RIB - Joindre les originaux des Pass jeunes 54 (pas de photocopie ou scan) - Joindre l'avenant de la convention (ou une nouvelle convention) complété et signé Envoyer le tout à l'adresse du CDOS 54 avant le 28/02/2025 Calcul du versement du CDOS = inscription - pass jeunes 54 Le versement du CDOS ne dépasse pas le montant de l'inscription
Adresse complète du siège social		
Discipline		
Fédération		
Nom/ Prénom de la personne en charge des Pass Jeunes 54		
Qualité		
Téléphone		
E-mail		

	Nom de l'enfant	Prénom de l'enfant	G*	F*	N° Allocataire	Date de naissance JJ/MM/AA	Montant INSCRIPTION (hors équipement)	Montant de la prise en charge PASS JEUNES		Réservé au CDOS
								Aide PASS JEUNES (indiquer le montant inscrit sur le Pass)	Versement par le CDOS (dans la limite du montant de l'inscription)	
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
11										
12										
13										
14										
15										
16										
17										
18										
19										
20										
21										
22										
23										
24										
25										
26										
27										
28										
29										
30										

(*) : G (garçon) ou F (fille), cocher la colonne correspondante



CADRE RESERVE AU CDOS 54		
Montant total du remboursement :		Dossier reçu le:
Versement effectué le :		Dossier validé le:
Trésorier CDOS 54 Jean-Marie THIRIET		

RIB DE VOTRE ASSOCIATION A AGRAFER

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je certifie sur l'honneur que tous les renseignements fournis sont exacts, que notre association n'applique pas de distinction de tarif entre les bénéficiaires du Pass Jeunes 54 et les autres jeunes et que le montant de l'inscription n'inclut aucun équipement.

J'atteste que l'association a souscrit au contrat d'engagement républicain et a diffusé le contenu à tous ses membres.

Fait à :

Le :

CACHET DE L'ASSOCIATION

SIGNATURE DU PRESIDENT
(nom et prénom)

AVENANT A LA CONVENTION D'ACTION SOCIALE FAMILIALE « PASS JEUNES 54 » POUR LA CAMPAGNE 2024-2025

Le présent avenant doit être signé et conservé par les deux parties. D'une part le Comité Départemental et Sportif de Meurthe et Moselle ainsi que l'organisme bénéficiaire.

Le « **Comité Départemental Olympique et Sportif de Meurthe-et-Moselle** » (CDOS 54), dont le siège social est situé 3 avenue du Rhin à Maxéville (54320), représentée par **Monsieur Philippe KOWALSKI**, Président.

Organisme bénéficiaire :

Nom de la structure	
Adresse de la structure	
Nom et Prénom du représentant	
Fonction	
N° de téléphone	
Courriel (e-mail)	

Ci-après dénommée « **l'organisme bénéficiaire** » reconnaît avoir pris connaissance de l'élément constitutif du présent avenant de la convention précédemment signée lors de la campagne :

 2021

 2022

 2023

 J'atteste que l'association a souscrit au contrat d'engagement républicain et a diffusé le contenu à tous ses membres.

Article 1 : L'avenant permet une prolongation de la convention précédemment signée pour la campagne 2024-2025.

Fait en 2 exemplaires :

le / /

Signature du président de
l'organisme bénéficiaire :

Signature du responsable du CDOS54

